

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2020
DELIBERATION N° 27

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Le Maire

L'an deux mil vingt, le treize février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h35.

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS (jusqu'à 19h38), UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, MM. AGUERRE, ESMIEU, Mme LANGLOIS, MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (à partir de 17H40), M. ESCAPIL-INCHAUSPE, Mme TAIEB, M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET, DAUBISSE, Mme LARRE, M. PARRILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

Absents représentés par pouvoir :

M. NEYS par Mme DURRUTY (à partir de 19h38) ; Mme JUZAN par Mme DUHART ; Mme MEYZENC par Mme DURRUTY (jusqu'à 17H40) ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET ; M. MASSONDE par Mme TAIEB ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO.

Secrétaire :

M. BOUTONNET.

Entendu le rapport de M. Salducci,

OBJET : ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE – Réhabilitation et extension de la station d'épuration de Saint-Bernard - Convention d'occupation du domaine privé de la ville de Bayonne avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour des travaux d'assainissement.

La Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB), dans le cadre de ses projets structurants en matière d'assainissement, a établi un projet d'extension de la station d'épuration Saint-Bernard.

L'extension de cette station d'épuration est accompagnée de travaux consistant en la réalisation d'un bassin tampon unitaire afin d'acheminer des effluents jusqu'à celle-ci et de ses annexes d'exploitation.

Il est prévu d'aménager ces installations chemin de Saint Bernard, lieu-dit la Pièce Noyée à Bayonne, sur les parcelles BL 67 et BL 69 appartenant à la Ville. Plus précisément, ces parcelles sont situées au droit de la culée de l'ouvrage de franchissement de la voie ferrée et de l'arrière du terrain occupé par les établissements Duprat.

Une convention d'occupation du domaine privé de la Ville doit donc être signée avec la Communauté d'agglomération Pays basque, afin de lui permettre de mener à bien cette opération, détaillée dans le projet joint en annexe du présent rapport.

Il s'agirait ainsi d'autoriser la CAPB à occuper :

- pour une durée de 30 ans, d'une part, les parcelles BL 67 et BL 69 accueillant le bassin tampon et ses annexes d'exploitation,
- d'autre part, le temps de la durée des travaux, les parcelles BL 66 et BL 74 pour le stockage des matériaux et la mise en place des installations de chantier.

Eu égard à l'intérêt général du projet, ces occupations seraient consenties à titre gratuit.

Il est donc proposé dans ce cadre au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention d'occupation du domaine privé jointe en annexe ainsi que tous les autres documents permettant son exécution.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne